

Compte rendu de séance

Séance du 15 Décembre 2015

L' an 2015 et le 15 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , en mairie sous la présidence de
MEULOT ANDRE Maire

Présents : Mmes : GOULESQUE CELINE, GUENAUT NATHALIE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, ROBBE FRANCINE, ROUMEAS SUZEL, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PANTIN GAUTIER, POUDELET ERIC, RUELLE LAURENT, TRAVERS LAURENT

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEULOT ANDRE à M. CHESNEAU ROGER,
Absent(s) ayant donné procuration : Mme FLORENCE ALINE à Mme ROBBE FRANCINE, M. PELICOT JOEL à M. RUELLE LAURENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 09/12/2015

Date d'affichage : 09/12/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE TOURS
le : 17/12/2015

et publication ou notification
du : 17/12/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBE FRANCINE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DECISIONS MODIFICATIVES N°2 ET N°4 DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET N°4 DU BUDGET PRINCIPAL - 2015_068
SUBVENTION A L'ECOLE POUR CLASSE DE NEIGE - 2015_069
OPERATION VENTE DU SITE DE LA PAILLE : TVA - 2015_070
SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 2ème CLASSE A 11.67/35ème ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 2ème CLASSE A 20/35ème A COMPTER DU 1er JANVIER 2016 - 2015_071
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 2ème CLASSE A 14/35ème - 2015_072
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE 20/35ème - 2015_073
IMPLANTATION BORNES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES - 2015_074
PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DE LA POSTE SIE 1444-2014 - 2015_075
PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT RUE DE LA POSTE SIE 972-2014 - 2015_076
PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA POSTE ET CHEMIN DES NIVEAUX - 2015_077
ECHANGE DE PARCELLES SANS SOULTE SITUEES CHEMIN DES BARATTERIES - 2015_078
PROPOSITION CONCERNANT LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - 2015_079

Approbation à l'unanimité du conseil précédent

I – FINANCES

1) Décisions Modificatives

- Budget Assainissement:

FONCTIONNEMENT

DM n°2

Dépenses de fonctionnement :

*Chapitre 042: (6811 dotations aux amortissements) : +74.00 €

*Chapitre 023 (virement section investissement) : -74.00€

Recettes d'investissement :

*chapitre 040 : (281351 bâtiments d'exploitation) : +74.00€

*Chapitre 021 (virement à la section d'exploitation) : -74.00€

DM n°4 :

Dépenses de fonctionnement:

*chapitre 042 (6811 dotations aux amortissements): +360.06€

*Chapitre 023 (virement section investissement) : -360.06€

Recettes investissement:

*Chapitre 040 (281351 bâtiments d'exploitation): +360.06€

*Chapitre 021 (virement section exploitation): -360.06€

- Budget Principal:

FONCTIONNEMENT

DM n°7

Dépenses de fonctionnement :

*Chapitre 012: 6413 (personnel non titulaire) : +1100€

*Chapitre 67 Article 678 (charges exceptionnelles) : -1100€

2) Demande de subvention de l'école

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 1000€ (mille euros) pour le voyage à Combloux en classe de neige de 24 enfants concernant la classe de CM2.

Madame C. GOULESQUE fait remarquer que les enfants qui partent cette année ont déjà bénéficié de deux sorties dans les années précédentes et qu'il serait plus juste que les voyages soient organisés tous les ans pour la même classe ce qui permettrait à tous les enfants de bénéficier d'une sortie.

3) Opération vente du site de la paille (les Rocantonelles) : TVA

La commune est propriétaire des parcelles actuellement cadastrées section ZH numéros 01 et 02 au lieu dit La Paille. Le site de la paille n'ayant jamais été soumis à quelque marché que ce soit, le conseil a voté à l'unanimité de ne pas soumettre le projet à la TVA.

II – PERSONNEL COMMUNAL

Création et suppression de poste à compter du 01/01/2016:

Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à 11.67/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à 20/35^{ème}.

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à 14/35^{ème}.

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 20/35^{ème}.

Le conseil vote à l'unanimité l'ensemble de ces modifications.

Madame S. ROUMEAS demande le bilan de l'ALSH pour 2015. Madame C. PAIN annonce qu'il n'est pas terminé et sera produit en janvier 2016.

III– VOIRIES - RESEAUX

1) Borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Le conseil vote à l'unanimité l'accord donné au SIEIL pour la pose d'une borne dans le village. L'emplacement reste à déterminer. Le montant à la charge de la commune est d'environ 2000€.

2) Participation pour les travaux d'enfouissement rue de la poste

Le conseil est invité à délibérer sur le nouveau découpage du montant des travaux.

La somme de 28841.71 € ht représente les travaux d'enfouissement Telecom.

La somme de 4974.50 € ht représente les travaux d'enfouissement électrique.

Le total est de 48698.55 € ht soit 58438.26 € ttc dont 6591.40 € sont pris en charge par le SIEIL ce qui ramène à la somme de 51846.86 TTC pour la commune.

3) Participation pour les travaux de renforcement rue de la poste

La somme de 14882.94 € ht représente les travaux d'effacement des réseaux

4) Chiffrage des travaux d'éclairage public

La somme de 34029.26 € ht représente les travaux de l'éclairage public découpée comme suit : - 21029.26 € ht pour le chemin des niveaux

13000.00 € ht pour la rue de la poste.

Sur ce point, la TVA est entièrement prise en charge par le SIEIL.

Le conseil vote à l'unanimité l'ensemble de ces nouveaux découpages.(points 2.3.4)

IV - URBANISME

1) Echange de parcelles sans soulte de parcelles situées chemin des baratteries.

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du Chemin des Baratteries, la commune a convenu avec les consorts GAULT de procéder à un acte d'échange de parcelles sans soulte, comme suit :

- Une partie de la parcelle C 314 appartenant aux consorts GAULT pour une superficie de 122m² nouvellement cadastrée C 1735, pour l'élargissement de l'emprise du Chemin des Baratteries
- Une partie de la parcelle C 313 appartenant aux consorts GAULT pour une superficie de 37m² nouvellement cadastrée C 1732, pour l'élargissement de l'emprise du Chemin des Baratteries

Contre une partie de la parcelle C 1486 appartenant à la commune pour une superficie de 24m², nouvellement cadastrée C 1736 pour être rattachée aux parcelles des Consorts GAULT. Le conseil vote à l'unanimité l'échange.

2) DPU

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente des espaces verts clos des bonshommes à l'association syndicale présidée par M. ALLEAU.

V – INTERCOMMUNALITE

Le conseil est invité à se positionner sur le choix qu'il souhaiterait de la prochaine intercommunalité, à savoir :

- Tour(s)+ en priorité
- Pays en second

Le conseil vote ce choix par 2 contre et 13 pour.

VI – DIVERS

Monsieur R. CHESNEAU

Information sur l'association « solidarité Neuilé/Neuvy ». Demande d'affichage en notre commune pour l'appel à bénévole pour le portage de colis ou repas.

Report au 22/01/2016 des travaux rue de la poste suite au retard pris du fait de l'alternat de circulation.

2 devis sont en cours de réalisation pour nettoyer la commune suite à l'affichage sauvage du collectif. Dès réception de ceux-ci, le choix sera fait et les travaux seront engagés dès que possible.

Le téléthon a réuni 8143 € de dons.

Calendrier des vœux des 10 communes est distribué afin que chacun se positionne.

Monsieur L. RUELLE

Téléthon – Très bonne entraide des associations et bonnes animations. Un débriefing sera organisé en Janvier 2016.

Madame C. PAIN

Le résultat du marché de Noël est faible 35€ et la carriole n'est pas payée 300€. Reste à recevoir la part de Me LECAMP pour les photos.

Madame S. ROUMEAS

Réunion syndicat gendarmerie le 02/12/2015. Le dossier d'agrandissement de la gendarmerie a été accepté pour 2 logements supplémentaires.

Le syndicat a décidé de ne pas augmenter les cotisations des communes pour l'année 2016.

A cette occasion le Bilan des interventions de gendarmerie a été communiqué

Une action « voisins vigilants » pourrait être organisée par la gendarmerie dans la commune ;

Culture : le projet GRESSIE a été proposé dans toutes les écoles. 565 enfants vont créer des cerfs-volants. Une journée de formation pour les enseignants et les parents sera organisée le 20/01/2016.

Le 28/05/2016 journée envol des cerfs-volants aux 4 vents clôturée par un spectacle

Madame C. PAIN

Rappel du marché de Noël à l'école le jeudi 17/12/2015 à 16h30.

Prévoir la réparation du lampadaire près de la cantine qui a subi des dommages.

Madame N. GUENAULT

L'appel à projet pour relancer le remplacement des lampes à vapeur de mercure. Un inventaire pour la commune est à faire en 2016.

Le groupement pour la fourniture d'électricité dont nous faisons partie a retenu EDF comme fournisseur pour 2 ans.

Me SERRE de la CCGC a transmis un dossier des points difficiles pour le ramassage des ordures ménagères. Il conviendrait d'étudier le plus rapidement possible ce dossier.

Monsieur E. POUDELET

Un exercice d'évacuation a été fait à l'école. Tout s'est bien passé. L'ensemble des élèves a été évacué en 3 minutes.

Venue de Me FRIOT pour discuter de l'aménagement près du lavoir en mémoire de M. BARILLET DESCHAMPS.

Information sur la création d'une association pour l'entretien de la Chapelle.

Intervention de S. ROUMEAS par la lecture d'une lettre jointe à ce compte rendu.

Fin de séance à 22 h 30.

Prochain conseil le mercredi 20 janvier 2016 à 20 h 30



Vous avez semble t-il besoin de précisions.

Votre réponse présentée au conseil municipale du 01 décembre 2015 et faisait suite à notre lettre lue à celui du 5 novembre comporte quelques erreurs. Nous disons bien notre lettre, car elle est signée de nous deux et nous en assumons tout les mots.

Le délai légal d'affichage, si je me refaire à vos dires est de 5 jours francs suivant la date du conseil municipal.

Savez vous ce qu'est 5 jours francs ? C'est 5 jours entiers sans compter la date de départ et la date d'arrivée, et les jours fériés. Le conseil a eu lieu le jeudi 5 novembre, et notre lettre est arrivée sur la boîte mail de la mairie le mardi 10 novembre à 18 h. Les 5 jours francs se terminaient donc le mardi à minuit, et dans la mesure où le lendemain était un férié, cela faisait le 11 à minuit. Donc dans les délais.

Concernant la distribution du flash.

Si vous nous accusez de manquer de mémoire, je constate que parmi vous il y a des personnes qui l'on complètement perdue, car pendant de nombres mois, même plusieurs années, ils ont refusé de le distribuer.

Par rapport à l'endettement.

Première remarque : la construction de la station d'épuration. Oui effectivement les élus ont fait le choix d'une capacité de 2800 équivalents habitants (je constate que vous reprenez la les arguments de campagne de Joël Pélicot), que je n'ai pas entendu au moment de l'inauguration. J'espère que vous connaissez le PADD du PLU, qui prévoit une augmentation moyenne de 15 habitations par an. Qu'une station d'épuration ne se construit pas tout les 10 ans, qu'elle a une durée de vie de 30 ans, alors si vous faites le calcul, cela représente environ 1300 habitants de plus, que la réglementation du Grenelle de l'environnement impose que ces nouvelles constructions soient réalisées à l'intérieur du périmètre du bourg, et non plus dans les écarts, nous avons de fortes chances que ces nouvelles habitations soient raccordées.

Deuxième argument, et là aussi je crois que les élus de l'époque ont un peu perdue la mémoire, il avait été proposé une capacité moindre, avec un comparatif de prix, et le conseil de l'époque a fait le choix de 2800, a l'unanimité.

Deuxième remarque : L'agrandissement de l'école, et la construction de l'accueil de loisirs.

La aussi, un travail qui remonte à deux mandats, entre les parents, les élus, les enseignants. Un choix, OUI, toujours contestable, mais que nous avons bien besoin. D'ailleurs une autre information, au départ nous n'étions pas sur la totalité du bâtiment actuel, mais que sur la partie ALSH, heureusement que nous avons fait le choix d'y rajouter, une classe, un dortoir, et la salle pour les enseignants, car entre le moment de l'étude, et la sortie du projet nous avons eu une ouverture de classe. Comment aurions nous fait sans ce bâtiment.

Troisième remarque :

Vous parlez d'endettement, d'emprunts, je vous rappelle que pendant le dernier mandat, 5 élus actuels de votre liste étaient présents, dont 3 adjoints (finances, assainissement, bâtiments) pourquoi reporter ces choix que sur nous deux ? Les décisions étaient prises en conseil municipal pour ces travaux et n'ont pas fait l'objet d'opposition.

Vous nous dites être élus pour prendre des décisions engageant le quotidien et l'avenir de la commune, mesurez bien ces paroles pour le futur.

Fait le 14 décembre 2015 Suzel Rouméas et Laurent Travers